



L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAUT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie BISCARRAT, Marie-Christine VIGNAUD Alain RETAILLEAU Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain LABELLE, Xavier TALON

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS

**Absente :** Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET

Stéphanie BISCARRAT a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**ACTES PRIS DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de Château-Larcher,  
VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014/039 du 29 mars 2014,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

PREND note :

Décision n°	Date réception	Tiers	Désignation de l'immeuble
86065/2018/013	03/10/2018	Me Etienne AUGERAUD — LA VILLEDIEU-DU-CLAIN - 86340	Renonciation au droit de préemption urbain de l'immeuble situé 7 Rue des Granges – CHATEAU-LARCHER Parcelle B 854
86065/2018/014	12/10/2018	Me Laurent PERILLAUD – RUFFEC - 16700	Renonciation au droit de préemption urbain de l'immeuble situé 2 Impasse de la Chapelle – CHATEAU-LARCHER Parcelle B 683
86065/2018/015	20/10/2018	Me Anne LEVESQUE – LECUBIN – VIVONNE – 86370	Renonciation au droit de préemption urbain de l'immeuble situé Le Breuil – CHATEAU-LARCHER Parcelles AB 38-39-40-41-42-43-44-45- 114
86065/2018/016	07/11/2018	Me Anne LEVESQUE – LECUBIN – VIVONNE – 86370	Renonciation au droit de préemption urbain de l'immeuble situé Le Breuil – CHATEAU-LARCHER Parcelle AB 98

AR PREFECTURE

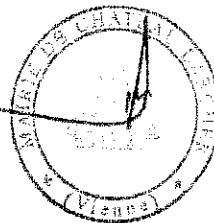
086-218600658-20181121-BT\_181121\_1024-DE  
Regu le 30/11/2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-LARCHER

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 21 novembre 2018

Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20181121-BT\_181121\_1024-DE  
Regu le 30/11/2018



L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie BISCARRAT, Marie-Christine VIGNAUD Alain RETAILLEAU Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain LABELLE, Xavier TALON

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS

**Absente :** Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET

Stéphanie BISCARRAT a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2018/064 – ATELIERS MUNICIPAUX : DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018/055 en date du 31 octobre 2018 validant le projet de construction des ateliers,

Considérant que les ateliers municipaux actuels situés dans le bourg ne répondent plus aux exigences réglementaires et aux besoins identifiés ;

Considérant les études techniques préalables pour la construction de ce projet des ateliers,

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 300 750 € HT,

Considérant que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est une subvention de l'État attribuée aux collectivités de moins de 2 000 habitants, sans condition de potentiel financier ;

Considérant l'éligibilité de ce projet au dispositif DETR pour l'année 2019 au titre de la catégorie des Bâtiments communaux : construction, acquisition et travaux lourds de rénovation du patrimoine communal ;

Considérant le taux de subvention 2019 fixé à 30 % pour les communes avec un plafond de subvention de 150 000 € ;

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre de la DETR 2019, à hauteur de 30 % du coût HT, soit une subvention à hauteur de 90 225 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour » :

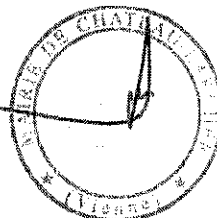
- Autorise monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'État, au titre de la DETR 2019 à hauteur de 30% du coût HT du projet de construction des ateliers municipaux, soit une subvention de 90 225 €.
- Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 21 novembre 2018

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20181121-BT\_181121\_1027-DE  
Regu le 30/11/2018



L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie BISCARRAT, Marie-Christine VIGNAUD Alain RETAILLEAU Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain LABELLE, Xavier TALON

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS

**Absente :** Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET

Stéphanie BISCARRAT a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2018/064 – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA VIENNE (ACTIV 3) POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018/055 en date du 31 octobre 2018 validant le projet de construction des ateliers,

Considérant que les ateliers municipaux actuels ne répondent plus aux exigences réglementaires et aux besoins identifiés ;

Considérant que la Commission « Bâtiments » a opté pour le projet de construction avec la réalisation de la toiture en photovoltaïque,

Considérant les études techniques préalables pour la construction de ce projet,

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 300 750 € HT,

Monsieur le Maire rappelle que l'ACTIV du volet III est une aide destinée aux collectivités qui réalisent des travaux avec des thématiques et notamment « l'aménagement du territoire nouvelles technologies. »

Considérant que la commune peut bénéficier de la subvention du Département dans le cadre du volet III de l'ACTIV ;

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Département dans le cadre de l'ACTIV III pour la réalisation de ce projet de construction

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour », décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter la demande de subvention ACTIV III pour le projet de construction des ateliers en 2019
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

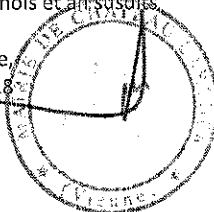
Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le 21 novembre 2018

Le Maire,

Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600858-20181121-BT\_181121\_1028-DE  
Reçu le 30/11/2018



L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAUULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie BISCARRAT, Marie-Christine VIGNAUD Alain RETAILLEAU Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain LABELLE, Xavier TALON

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS

**Absente :** Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET

Stéphanie BISCARRAT a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2018/065 – ATM : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLES DU CLAIN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018/055 en date du 31 octobre 2018 validant le projet de construction des ateliers,

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes des Vallées du Clain apporte son soutien aux communes du territoire intercommunal par l'attribution d'un fonds de concours.

Considérant que la commune de Château-Larcher envisage la construction de nouveaux ateliers municipaux sur le site des Poulies ; Les ateliers actuels dans le bourg ne répondent plus aux exigences réglementaires et aux besoins identifiés ;

Considérant que la Commission « Bâtiments » a opté pour un projet de construction avec la réalisation de la toiture en photovoltaïque,

Considérant les études techniques préalables pour la construction de ce projet,

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 300 750 € HT,

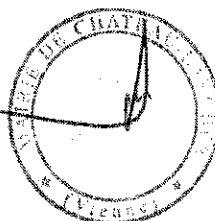
Monsieur le Maire propose de solliciter le solde de l'enveloppe du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Clain, soit un montant de 25 000 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour », décide :

- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes des Vallées du Clain, pour un montant de 25 000 €
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 21 novembre 2018  
Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20181121-BT\_181121\_1029-DE  
Regu le 30/11/2018



L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAUT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie BISCARRAT, Marie-Christine VIGNAUD Alain RETAILLEAU Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain LABELLE, Xavier TALON

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS

**Absente :** Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET

Stéphanie BISCARRAT a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2018/066 – SALON DE COIFFURE : PROJET DE CESSION DES MURS DU SALON**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Anne-Sophie QUERAUD, gérante du salon de coiffure au 1 Place des Tilleuls – 86370 CHATEAU-LARCHER, s'est portée acquéreur de la parcelle sise en section B n° 867 d'une surface de 60 m<sup>2</sup>. Elle a demandé à une agence immobilière d'estimer la valeur du bien.

Monsieur le Maire indique que la commune a toujours un prêt de remboursement en cours concernant cet immeuble. La vente servirait à rembourser le capital dudit prêt. Toutefois, il rappelle la nécessité de se rapprocher de l'organisme bancaire pour évaluer les frais financiers pour remboursement anticipé du prêt.

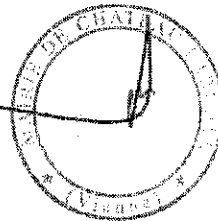
Monsieur le Maire souhaite connaître l'avis de l'assemblée délibérante sur l'éventuelle vente des murs du Salon de Coiffure à Mme Anne-Sophie QUERAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix « pour », décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la négociation de vente avec Mme Anne-Sophie QUERAUD, gérante du salon situé 1 Place des Tilleuls 86370 CHATEAU-LARCHER.
- De charger Monsieur le Maire de se renseigner auprès de l'organisme bancaire pour connaître le coût financier en cas de remboursement anticipé.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 21 novembre 2018  
Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20181121-8T\_181121\_1031-DE  
Reçu le 30/11/2018



L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAULT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie BISCARRAT, Marie-Christine VIGNAUD Alain RETAILLEAU Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain LABELLE, Xavier TALON

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS

**Absente :** Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET

Stéphanie BISCARRAT a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2018/067- SOREGIES : AVENANT 2 A LA CONVENTION DE MECENAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 n°2003-709 relative au mécénat, SOREGIES apporte son soutien matériel à cette tradition des fêtes de fin d'année,

Monsieur le Maire rappelle que l'avenant n° 2 proposé à la convention de Mécénat contribue à la mise en valeur du patrimoine entre SOREGIES et la commune de Château-Larcher. L'objet de cet avenant étant d'offrir les prestations de pose et de dépose sur candélabres et supports béton des guirlandes lumineuses pour les fêtes de fin d'année 2018.

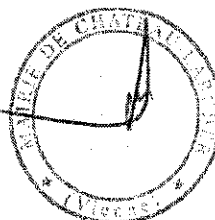
Cette contribution, valorisée au prix de revient pour le Mécène est évaluée à 607.47€ HT. L'avenant à la convention est conclu pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 14 voix « pour », décide :

- D'adopter le présent avenant à la convention de Mécénat avec SOREGIES,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 21 novembre 2018  
Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

066-218600658-20181121-BT\_181121\_1033-DE  
Reçu le 30/11/2018



L'an deux mille dix-huit à vingt heures trente, le vingt et un novembre, le Conseil Municipal de CHATEAU-LARCHER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis GARGOUIL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/11/2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

**Etaient présents Mmes et Mrs :** Karine BROUSSE-RIVAUT, Séverine DELESTRE-PEIGNAULT, Nathalie JARRY-SARTOU, Stéphanie BISCARRAT, Marie-Christine VIGNAUD Alain RETAILLEAU Francis GARGOUIL, Claude BERTRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc ROGEON, François TILLET, Alain LABELLE, Xavier TALON

**Absent(es) excusé(es) :** Renée COURTOIS

**Absente :** Muriel CHARRIER

**Pouvoir(s) :** de Renée COURTOIS à François TILLET

Stéphanie BISCARRAT a été élue secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

**2018/068 – VIREMENT DE CREDITS**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget principal de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

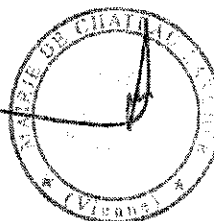
Budget Principal			
Section Investissement			
DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRES A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
21578	Autre matériel et outillage		+ 213.63 €
2158/1003	Autres installations, matériel et outillage - Opération Matériel		- 213.63 €
21311/1021	Hôtel de Ville – Opération Valorisation des CEE		+ 8 100.00 €
2183/1008	Matériel de bureau et informatique – Opération Groupe Scolaire		- 3 000.00 €
21318/1020	Autres bâtiments publics – Opération ADAP		- 5 100.00 €
TOTAL		0.00 €	0.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents le virement de crédits ci-dessus présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,  
Le 21 novembre 2018  
Le Maire,  
Francis GARGOUIL



AR PREFECTURE

086-218600658-20181121-BT\_181121\_1201-DE  
Recu le 30/11/2018